

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON****Séance du 4 avril 2023**

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 18 (Christian CLAVARET, membre actif d'Asson Sports ne prenant pas part au vote)

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU.**EXCUSÉS** : Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN, Olivier CHARRET**PROCURATIONS** : Alexandre LARRUHAT à Jean-Marc DOURAU, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN, Olivier CHARRET à Marc CANTON**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI**DÉLIBÉRATION N° 2023-29 : Subvention aux Associations 2023**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser les subventions suivantes :

Coop Scolaire les Esquirous (Pont-Latapie)	29 € x 31 élèves = 899 €
Association Parents Elèves (Pont-Latapie)	4 € x 31 élèves = 124 €
Occe Coop Scolaire (Bourg)	29 € x 126 élèves = 3 654 €
Association Parents Elèves (Bourg)	4 € x 126 élèves = 504 €
Association Asson-Sports	10 000 €
Association Asson-Sports (subvention exceptionnelle pour les 60 ans du club)	1 250 €
<b>Total</b>	<b>16 431 €</b>

M. le Maire précise que les éventuelles autres demandes seront traitées au fur et à mesure de leurs arrivées, étant précisé que le budget global alloué aux subventions est de 18 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** les subventions aux associations citées.**PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2023**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>18</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

